

 <h2 style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 mars 2026
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Contrat Pact 2020-2025 : Avenant n° 1	
DÉLIBÉRATION N° 2026-007 En exercice : 38 Titulaires présents : 27 Suppléant : 1 Pouvoirs : 4 Excusé : 1 Absents : 10 Nombre de votants : 32	Le 2 mars de l'année deux mille vingt-six à 19H00 à Luxeuil-Les-Bains, salle du conseil municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué le 24 février dernier s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES. Le Conseil Communautaire nomme Christian CHAMAGNE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Maryline MANTION	A	
Jérôme BERNARD	POUV	Véronique DEVOILLE	Isabelle FORMET	P		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	POUV	Frédéric BURGHARD	Philippe GÉRARD	E		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	A		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	SUPP	Guy MAUFFREY	Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND	P		Christophe LEJEUNE	A		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	POUV	Didier LARROQUE	Béatrice LEPAGNEY	P				

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

Le Département de Haute-Saône à travers les contrats Pact 2020-2025 a souhaité poursuivre la territorialisation de ses politiques et consolider son rôle d'appui aux collectivités avec la volonté de parvenir à une couverture équitable des territoires haut-saônois en services publics.

Pour le Pays de Luxeuil, le contrat Pact 2020-2025 a été signé avec la communauté de communes le 11 septembre 2023. Une enveloppe financière Pact de 1 501 600 euros a été répartie entre 11 opérations situées sur les communes de Froideconche, La Chapelle-lès-Luxeuil, Luxeuil-les-Bains et Raddon-et-Chapendu.

L'assemblée départementale, dans ses séances du 21 juin 2024 et du 3 novembre 2025, a validé la prolongation des contrats Pact 2020-2025 de deux années permettant l'engagement des actions jusqu'au 31 décembre 2027. Afin de formaliser cette prorogation, un avenant au contrat est annexé au rapport.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide les termes de l'avenant n° 1 au Contrat Pact 2020-2025 joint en annexe ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

ANNEXE

CONTRAT PACT | 2020
2025

Programme d'Actions Concertées Territoriales



Avenant n°1 au Contrat PACT 2020-2025 Communauté de communes du Pays de Luxeuil « Prorogation de 2 ans »

Entre

- Le Département de la Haute-Saône représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Laurent SEGUIN, dûment autorisé à le signer par délibération de la Commission permanente en date du 3 novembre 2025

Et

- La Communauté de communes du Pays de Luxeuil, représentée par son Président en exercice, Monsieur Jacques DESHAYES, dûment autorisé à le signer par délibération du Conseil communautaire en date du

Rappel des principales dispositions (Assemblée départementale du 24 juin 2019)

Le Département de la Haute Saône à travers les **contrats PACT 2020-2025** a souhaité poursuivre la territorialisation de ses politiques et consolider son rôle d'appui aux collectivités avec la volonté de parvenir à une couverture équitable des territoires haut-saônois en services publics et au public.

Deux niveaux de programmation ont été définis:

- ✓ Le financement d'équipements relevant de priorités départementales sur des domaines ciblés dans l'objectif d'offrir une couverture départementale visant à l'égalité d'accès des haut-saônois à ces équipements.
- ✓ Le financement d'équipements issus de certaines priorités locales dès lors que les opérations relevant des priorités départementales sont contractualisées.

La contractualisation PACT 2020-2025 est dotée d'une enveloppe départementale globale de 24 M€ répartie en une dotation unique par territoire d'EPCI à raison de 100 €/habitant. Enfin, est prévue la possibilité d'une adaptation du contrat lors d'une clause de revoyure.

Une clause de revoyure peut être organisée à mi-parcours sur la base d'un bilan d'exécution de la première partie du contrat.

La revoyure se fait à enveloppe budgétaire constante par territoire.

Les modifications ne doivent pas bouleverser le contrat ni son esprit initial partagé entre le Département et le territoire. La clause de revoyure éventuelle fait l'objet d'un avenant dont la construction et la validation suivront les mêmes procédures que celles du contrat initial.

Le contrat PACT 2020-2025 a été signé entre le Département de la Haute-Saône et la Communauté de communes du Pays de Luxeuil le 11 septembre 2023 : une enveloppe financière PACT d'un montant de 1 501 600,00 € a été répartie sur 10 opérations.

1. Durée du contrat PACT

L'Assemblée départementale, dans sa séance du 21 juin 2024, a validé la **prolongation des contrats PACT 2020-2025 jusqu'en 2027.**

2. Prorogation de 2 ans

Le contrat PACT 2020-2025 de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil est prorogé de 2 ans, jusqu'au 31 décembre 2027.

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil pourra donc engager les actions PACT 2020-2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

Les signataires de l'avenant n°1 au contrat PACT 2020-2025 :

Fait à Vesoul le

Le Président du
Conseil départemental

Laurent SEGUIN

Le Président de la Communauté de communes
du Pays de Luxeuil

Jacques DESHAYES